

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Secrétariat général

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire

Pôle Nice-Corse

Référence SNIA NCO 2019- 437  
Affaire suivie par : Jérôme Boullée  
snia-urba-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 04 93 17 20 23 – Fax : 04 93 17 20 30

Objet : modification PLU La Seyne sur Mer

Nice, le 17 JUIN 2019

Le Chef de Pôle

A l'Attention de

Métropole Toulon Provence Méditerranée  
Hôtel de Ville  
20 quai Saturnin Fabre  
CS 60226  
83507 La Seyne sur Mer

Par courriel uniquement :  
plu@la-seyne.fr

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 12 juin 2019 relatif au projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Seyne sur Mer.

Après examens des documents transmis, il apparaît que les modifications introduites par le projet n'ont pas d'incidence sur les servitudes gérées par l'aviation civile.

Ainsi, la partie du territoire communal non soumise aux servitudes aéronautiques de dégagement gérées par le ministère en charge des armées, reste soumise à la servitude T7 (à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières), définie dans l'arrêté Ministériel du 25 juillet 1990, ainsi qu'il est mentionné en page 13 du document « Liste des servitudes ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression ma considération la plus distinguée.



Le chef de pôle Nice-Corse  
Camille Boyer

SNIA - Pôle Nice-Corse:  
Aéroport Nice-Côte-d'Azur - Bloc technique T1  
CS 63092 – 06202 NICE Cedex 3  
tél : 04 93 17 20 33 - Fax : 04 93 17 20 30  
snia-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr

